

Patinoire La Fayette - Exploitation du bar - restaurant - Prorogation du contrat - Avenant n° 2

M. LE MAIRE, Rapporteur : La consultation engagée par la Ville en juin dernier pour la concession d'occupation et l'exploitation du bar - restaurant de la patinoire municipale ayant été déclarée infructueuse (aucune candidature n'ayant été déposée), il a été décidé de proroger du 1^{er} juin au 31 décembre 1995 la convention du 5 juillet 1993 et d'organiser une nouvelle consultation.

Or, en raison du projet d'ouverture prochaine d'une cafétéria Place Cassin, cette consultation a été ajournée et il est proposé de proroger une nouvelle fois la convention avec la Société BONNET jusqu'au 30 juin 1996. En effet, cette période permettra de mieux appréhender l'incidence de la nouvelle cafétéria et d'ajuster au mieux le futur cahier des charges.

Le Conseil Municipal est donc invité à en décider et à autoriser M. le Maire à signer l'avenant à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.